

FICHE D'INSCRIPTION COMPÉTITION

Saison 2022 - 2023

Contact : toulouseescaladeclub@gmail.com
www.toulouse-escalade-club.fr

Nom : _____ Taille de tee-shirt : _____
 Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____
 Prénom : _____ Lieu de naissance : _____

Parents:

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Obligatoire : L'adhésion au TEC : 27 €
 La licence FFME enfant (Mineur): 61,50€
 La licence FFME adulte (Majeur) : 76 €

La licence vous permet de bénéficier d'une assurance adaptée à la pratique de l'escalade et autres activités en montagne et d'une couverture en cas d'accident en France et à l'étranger.

Votre licence, c'est aussi bénéficier d'avantages licenciés (coupons-sport, chèques-vacances...).

Pour toute licence, il est indispensable de présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an.

Cocher les cases en fonction de la catégorie et des modalités de paiements choisis

CATÉGORIE	TARIFS	CRÉNEAUX
<input type="checkbox"/> COMPÉTITION ENFANT 2 cours / semaine	<input type="checkbox"/> 520 € / an <input type="checkbox"/> 173 € / trimestre <small>(licence & adhésion inclus)</small>	Mercredi 15h30-18h00 Samedi 10h30-13h00
<input type="checkbox"/> COMPÉTITION ADULTE 2 cours / semaine	<input type="checkbox"/> 535 € / an <input type="checkbox"/> 178 € / trimestre <small>(licence & adhésion inclus)</small>	Mercredi 15h30-18h00 Samedi 10h30-13h00
1 sortie falaise / mois Le prêt du matériel est inclus (sauf les chaussons)		

Les frais d'inscription aux championnats (bloc et difficulté) régionaux et nationaux seront pris en charge par le club à l'exclusion de toutes autres compétitions.

Fait le : _____ à : _____

Nom : _____ Signature : _____

En cas d'arrêt ou d'interruption, il ne sera procédé à aucun remboursement.

A tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.

REGLEMENT SPORTIF : TOULOUSE ESCALADE CLUB

- ◆ L'adhésion au TEC implique le respect de ce règlement intérieur, du règlement de la salle La ô escalade et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- ◆ Bien que les dirigeants du TEC fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les adhérents reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.
- ◆ Le TEC propose à ses adhérents de pratiquer l'escalade uniquement dans le cadre de séances encadrées par des brevetés d'état (éventuellement stagiaires).
- ◆ Les adhérents s'engagent à respecter les instructions et conseils du breveté d'état en charge de la séance d'escalade. Celui-ci a notamment la responsabilité d'exiger un comportement prudent. En cas de non-respect de ses instructions il peut exclure immédiatement le grimpeur impliqué de la séance en cours.
- ◆ En cas de comportement dangereux répété, non-respect des règlements cités au premier alinéa ou inadaptation du grimpeur à l'escalade celui-ci pourra être exclu définitivement par le bureau du TEC. Le bureau décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- ◆ L'assureur est le meilleur garant de la sécurité du grimpeur. L'assureur doit rester vigilant.
- ◆ Les grimpeurs doivent prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition, ne pas l'emprunter et signaler tout défaut sur celui-ci.
- ◆ Les grimpeurs doivent signaler toutes anomalies du mur. Si une prise venait à tourner, celui qui le constate doit faire procéder immédiatement au serrage du boulon correspondant.
- ◆ L'usage du noeud de huit pour s'encorder est obligatoire.
- ◆ Il est interdit de grimper non assuré sur les voies d'escalade.
- ◆ Chaque groupe est limité. Les inscriptions sont prises en conséquence.
- ◆ L'accès libre au PAN est autorisé pour les adolescents et les adultes pendant les séances d'entraînement.
- ◆ Les grimpeurs ont à vérifier leur aptitude à l'escalade. Le certificat médical correspondant est à transmettre avant le 1er jour d'entraînement. En l'absence de ce document l'adhérent n'est pas autorisé à grimper et son inscription est annulée.
- ◆ Les activités du TEC sont organisées de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires toulousaines.
- ◆ Toutes les photos et vidéos prises lors de l'activité d'escalade (sur le mur, lors de sorties, lors de compétitions, ...) par un adhérent ou une personne membre du club « Toulouse Escalade Club » sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne au travers du site Internet du club (<http://www.toulouse-escalade-club.fr/>) sauf si l'adhérent ou la personne membre du club réalise une demande écrite (courrier ou mail) pour que une ou plusieurs photos/vidéos soient retirées.

Merci de votre compréhension

CONDITIONS D'ADHÉSION AU TOULOUSE ESCALADE CLUB

Je soussigné _____,

M'engage à remettre au club un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de l'escalade en loisir ou en compétition de l'enfant

_____, avant le 1^{er} jour d'entraînement.

Fait le :

Signature :